

les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

Nº 129 / Avril 2022 - 61ème ANNÉE





SOMMAIRE

Page 1

Editorial Le tram 13

Page 2

Le tram 13 suite

Page 3

L'Arbre en ville

Page 4

OAP 4

Page 5

Dilemme

Effraie des Clochers

Page 6

Forêt de Marly La nature et l'Hommme

Page 7

L'Arbre en ville

Page 8

AG et

Bulletin d'adhésion

Ce bulletin a été préparé par Marielle Papeil-Lalande Daniel Clert Viviane de Clippele Lydie Dubernais George Orain Janine Thoma Richard Thoma

Maquette et mise en pages:

R. Thoma Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M. 01 39 58 73 04

EDITORIAL

Chers Amis, voisins, hommes, femmes, enfants,

A l'heure où l'actualité nous appelle à répondre à la solidarité humaine entre les peuples, où nous réalisons que notre vie est fragile, que nos certitudes et notre sécurité peuvent être mises en péril du jour au lendemain, nous sommes plus que jamais déterminés à préserver notre écosystème.

Les peuples ont la responsabilité de prendre soin les uns des autres et de la biodiversité qui les entoure et qui forme, avec eux, l'équilibre vital qui pérennise toute chose.

Nous le devons à nos enfants!

La saga du Tram 13 et de la Halte des Sablons

Un saccage environnemental



Trapèze en jaune délimite la zone déboisée et bétonnée

Plusieurs réunions et courriers (lettres recommandées) à la Direction de la SNCF n'ont pu enrayer le déboisement et le bétonnage de la zone.

Une fois les arbres abattus, un ballet de 280 camions a évacué la terre pour pouvoir effectuer les travaux.

Le début du chemin de la Pigeonnière a été remplacé par des rampes gourdronnées donnant aux propriétés de riverains, un abri bus et un parking à vélos sur

Le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois. 78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

E-mail: comite-ca@amis-letanglaville.org

une dalle bétonnée et entourés d'un mur en béton. La "zéro artificialisation nette' de la loi Climat n'est pas prête d'être appliquée par la SNCF. Quelques arbres de haute tige (pas si haute finalement étant donné l'espace restreint) ont été plantés dans une quantité minimale de terre de qualité médiocre entre les espaces bétonnés.





Et les animaux?

La mare issue d'une source locale, bien utile aux animaux, a pu être protégée mais semble en péril avec les travaux de drainage qui ont eu lieu en contrebas lorsque le constructeur a dû gérer la présence d'une nappe phréatique sub-affleurante découverte au cours des travaux.

Couverture de toile de jute pour éviter les mauvaises herbes... ou pour un effet plage ?

Les dégâts ne s'arrêtent pas là!

L'éclairage nocturne digne de celui de la place de la Concorde fait fi de la **trame noire**, en pleine période de nidification. Cet éclairage est d'autant plus inutile qu'aucun tram n'est encore mis en service. Les animaux ne risquent pas de s'aventurer dans la mare à proximité! Après avoir écrit à la direction de la SNCF qui ne propose aucune solution, nous nous sommes adressés à la Présidence de Région dont nous attendons la réponse.





Qu'est-ce qu'une trame noire?
La trame noire vise à supprimer les sources lumineuses excessives sur certains linéaires et dans certains secteurs victimes de l'artificialisation croissante du territoire.

Pour plus di'information:

https://www.fne-pays-de-la-loire.fr/la-publication-dun-guide-re-latif-a-la-pollution-lumineuse-et-la-trame-noire/

Un sujet d'inquiétude pour la santé humaine et la biodiversité

L'horloge biologique est modifiée avec des perturbations sur le sommeil, des perturbations métaboliques et même un risque augmenté de cancer selon un rapport de l'ANSES d'avril 2019, par la perte d'alternance jour et nuit.

Les connaissances scientifiques montrent de façon convergente une augmentation de la mortalité et un appauvrissement de la diversité des espèces animales et végétales étudiées dans les milieux éclairés la nuit. Les lumières artificielles fragmentent les habitats, perturbent les comportements de déplacement, de reproduction, de chasse de nombreuses espèces. Selon plusieurs spécialistes, parmi lesquels Samuel Challéat, géographe et chercheur au CNRS de Toulouse, cela crée un effet d'insularisation et fait diminuer la biodiversité des milieux.

Rendez-vous sur place, le soir!

OAP 4 Tennis de la Garderie

Le recours

Le recours en annulation déposé le 20 novembre 2020 auprès du Tribunal Administratif de Versailles par une association de riverains, quelques riverains et les Amis de l'Etang a fait l'objet d'un rejet par celui-ci.

Etant donné la présomption de zone humide d'une partie de la parcelle, la DDT 78 était venue et avait constaté qu'il s'agissait bien, pour elle, d'une zone humide et avait notifié la présence du ru du Val de Cruye qui avait « disparu » des cartes officielles. (NB. Cette réintégration sur les cartes sera effective en 2022.)

Or, la confirmation de l'existence d'une zone humide impliquerait le redimentionnement du projet.

Devant les arguments réitérés et complétés de l'avocate, le promoteur DOMNIS a introduit un deuxième Permis de Construire modificatif (PCM 2).

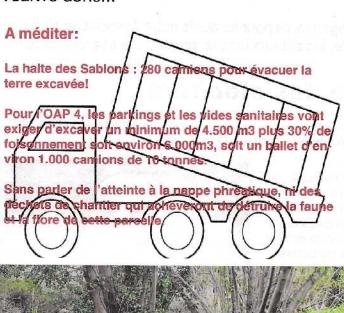
Le jugement prononcé fin janvier n'a malheureusement pas retenu la demande d'une expertise contradictoire de la zone. Les demandes d'annulation des trois permis de construire ont été rejetées.

Un recours devant le Conseil d'Etat a été introduit.

Les salamandres et la biodiversité

Depuis le mois d'octobre 2021 une dizaine de salamandres tachetées ont été observées et photographiées sur cette zone. Une salamandre écrasée sur le passage piéton près de la rue de la Garderie nous a alertés. La salamandre est une espèce caractéristique des zones humides et une espèce protégée et menacée*. Elle est protégée par la loi. Nous avons entrepris les démarches pour réaliser un constat légal.

A suivre donc...





Photos prises le 5 octobre 2021 à 18h59



* L'Arrêté du 19 novembre 2007 fixe la liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire français ainsi que les modalités de leur protection. Il est interdit, en tout temps et de manière intentionnelle, de perturber ou enlever des oeufs et les nids, mutiler, capturer, détenir, utiliser, transporter, naturaliser ou commercialiser les espèces protégées.

Sont également interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites ou des aires de repos des animaux.

Dilemme

Bétonisation ou protection de l'environnement?

Un plan décennal contre le déclin de la faune et de la flore va être proposé par le gouvernement pour faire face à une dégradation inquiétante de la biodiversité.

L'idée étant notamment de protéger les sols afin de conserver leur capacité d'absorption, et surtout les zones humides, sur notre territoire. Il faut savoir que 20% des espèces végétales et animales présentes dans l'hexagone sont aujourd'hui menacées.

En cause, principalement, une artificialisation des sols croissante. Selon la Cour des Comptes 596.000 ha ont été artificialisés au cours des 10 dernières années.

Un objectif : restaurer 50.000 ha de terres dans les années à venir et neutraliser cette progression de l'artificialisation des sols. Par ailleurs, le besoin annoncé de logements pour les 5 prochaines années est de 500.000. Alors que faire ?

A l'heure du carencement de la commune pour déficit de logements sociaux, il est important, à titre préventif, d'accorder la plus grande vigilance aux nouveaux développements envisagés sur la commune de l'Etang la Ville.

Sur l'OAP4, par exemple, une zone considérée comme humide le long du ru du Val de Cruye par la DDT et la SMSO, se trouve située sur l'emprise des nouveaux bâtiments.

Dans tous les cas, le ru adjacent va se retrouver exposé aux écoulements des terres d'excavation et des particules fines de ciment pendant la phase travaux (dégradation irréversible). Il convient d'évoquer la gêne aux riverains, mais aussi une modification des conditions d'écoulement en profondeur (nappe, sources) et en surface, du fait de la bétonisation de la parcelle et de l'artificialisation des sols. A quoi s'ajoute une forte probabilité du risque de saturation des réseaux d'évacuation de la commune déjà en limite de capacité (cf les inondations observées en centre-ville au cours de dernières années: 4 déclarations de catastrophe naturelle depuis 1999).

Autant de sujets très préoccupants et engageants pour lesquels notre Association s'efforce d'alerter la Municipalité de l'Etang la Ville, les acteurs locaux, promoteurs et architectes.

L'effraie des clochers

La chouette effraie (Tyto alba), appelée aussi la Dame blanche recherche les endroits tranquilles et les vieilles bâtisses. C'est un rapace nocturne de taille moyenne de la famille des Tytonidés.

Comment la reconnaître ?

Elle se reconnaît facilement avec sa grosse tête marquée par une sorte de disque facial blanc argenté entouré d'une ligne couleur brun en forme de cœur et d'un bec blanc jaunâtre. Ce « masque » fait ressortir ses yeux très noirs. Son corps est élancé et est prolongé par de longues pattes. Il est de couleur jaune sur sa partie supérieure. Les plumes de la chouette effraie sont marbrées de gris et de brun pâle et de petites plumes en forme de gouttelettes blanches aux bouts noirs. La chouette effraie a un vol caractéristique de nombreux rapaces, lent, souple, silencieux et avec les pattes pendantes.



Dans le cadre de l'étude d'un projet d'installation d'un nichoir à chouette effraie dans le clocher de l'église Sainte-Anne, une conférence fut organisée par les Amis de l'Etang et l'Association Les Coteaux de Mareil le samedi 12 février à l'Auberderie. Celle-ci fut animée par Nathalie Goffart de la LPO, en présence d'une quarantaine de personnes.

Une visite technique du clocher a eu lieu afin de déterminer la faisabilité du projet. Des déjections de chauvesouris (autre espèce protégée) ont été découvertes. Il faudra donc attendre une autre visite (fin de l'année) pour vérifier si les chauve-souris sont effectivement présentes.

Ce projet a soulevé des questions objectives et quelques inquiétudes. Le cri ? Celui-ci est faible et moins dérangeant qu'une mobylette. Les déjections ? La LPO nettoiera le nichoir régulièrement. Mais rappelons que ce sera la chouette qui choisira de s'y installer. Ce qui peut ne pas arriver. Mais sans nichoir, il n'y a aucune chance d'en voir une ! Cette installation pose aussi la question de la place laissée au Vivant dans notre vie quotidienne, de la sauvegarde de la biodiversité en grand péril.

En forêt de Marly

Opération nettoyage

Découverte des arbres remarquables.

Les Amis de l'Etang étaient équipés de pinces de ramassage et de T shirts fournis par Lionel et Véronique Marchand.

Alain Gauthier nous a fait découvrir des merveilles par une belle journée d'automne.

Sur une note très triste : il s'agit d'une des dernières photos de Véronique qui nous manque tellement à tous à L'Etang la Ville.

D'autres visites ont eu lieu avec Adrien Jory de l'ONF.





La Nature et l'Homme

Pour Descartes, l'homme doit se rendre maître de la nature. On en viendra, pour assumer cette maîtrise, à ne voir dans la nature qu'un simple réservoir de ressources. Les outils de production inventés par l'homme deviennent peu à peu auto-transformant au point d'instrumentaliser l'homme lui-même (l'homme machine).

Dans les temps que nous vivons, l'homme est confronté à un nouveau défi vital : les ressources naturelles sont limitées. L'homme les a sur-utilisées au point d'enclencher des phénomènes récurrents difficilement réversibles et conduisant même à la rèmise en cause de la vie humaine.

Comment espérer nous sauver ? La connaissance plus approfondie des phénomènes de la nature, l'affinage des techniques et le retour à la sobriété suffiront-ils ? Faut-il réinterroger la notion de production trop souvent accompagnée de la destruction des milieux naturels ? Faut-il remettre en premier la notion d'habitabilité nécessaire non seulement à l'homme mais aussi à tous les êtres vivants (le monde dont on vit et où l'on vit) ?

Finalement, qu'est véritablement «la Nature » ? Nous ne vivons pas de concepts, mais au milieu de ces collines, rus, rivières, arbres, fleurs et êtres vivants dont il nous appartient de prendre soin pour que puisse demeurer le monde que nous habitons.

NB : cet article est inspiré d'une réflexion menée au café POP PHILO de Marly le Roi au premier trimestre 2022. Le café se réunit le troisième samedi de chaque mois au café Rosa. Pour plus de renseignements contacter Georges Orain, 06 80 23 32 51.

Et les autres projets?

Deux autres projets sont en cours: le projet de 17 logements au 35 Chemin de la Côte du Moulin, et un autre encore indéfini Allée de la Niche et qui longe le ru du Val de Cruye en ville.

Pour le premier, nous avons insisté sur la réouverture de la sente entre le Chemin Pavé et la Côte du Moulin et sur la protection de l'espace boisé en coeur d'ilôt. Pour le second nous attendons de plus amples informations. Nous restons vigilants.

L'Arbre dans la ville

DU BON USAGE DES ARBRES

L'Etang la Ville est un "village-forêt" remarquable par le nombre et l'âge de ses nombreux arbres. Les Amis de l'Etang ont désormais un nouveau projet avec pour cible la préservation des grands arbres et des espaces boisés sur l'Étang-La-Ville des élagages et abattages sauvages.

L'objectif est d'identifier les plus beaux spécimens à protéger. Ils font la beauté et la particularité de l'Etang la ville. De plus, ces arbres jouent également un rôle écologique de régulateur climatique (limitation des fortes chaleur, humidification de l'air), de stockage de carbone, de rétention des sols. Ces "services" écologiques devenant de plus en plus précieux dans notre contexte de changement climatique.

CARTOGRAPHIE

Au titre des actions qui sont menées, vous découvrirez cidessous la cartographie des arbres de l'étang la Ville. https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1onK0FQc9wjA hj1i32H4tCbvVOe7V-Bvx&usp=sharing

Quelques-uns des plus beaux arbres de l'étang la ville y sont sélectionnés, photographiés et géo localisés en fonction de leur taille, leur âge ou la spécificité de l'espèce.

Une fois cette cartographie complète, ce travail servira à la protection des arbres à travers leur inscription au PLU en tant qu'espace boisé protégé.

Suivant l'Article L130-1, les plans d'occupation des sols peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations.

En outre, le classement en EBC peut même s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou plantations d'alignements.

LA CARTOGRAPHIE EN PRATIQUE

Sur la carte, les arbres sont identifiés par 4 icônes :

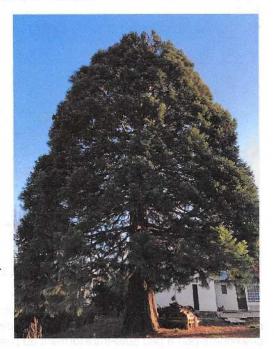
- * un feuillu ou un espace boisé à protéger ou protégé
- * un conifère
- * un arbre remarquable inscrit au PLU
- * arbre abattu depuis le début de la cartographie :

Plus de 150 arbres ont été ainsi repérés. Le recensement n'est pas terminé! Et vous pouvez grandement y contribuer . Comment ?

En cliquant sur chaque icône, vous découvrirez une photo de l'arbre, son espèce, son âge approximatif et sa localisation GPS (en bas de la petite fenêtre qui s'ouvre).



^{*} Titre du livre de Francis HALLE "Du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques" publié chez Actes SUD.





Vous pouvez contribuer à la cartographie : préciser l'espèce de l'arbre, corriger l'âge , apporter une petite histoire personnelle concernant cet arbre, envoyer des photos d'arbres non encore identifiés...

Merci d'adresser vos remarques et apports à : lydiedubernais@gmail.com.

N'oubliez surtout pas l'adresse GPS pour le localiser correctement.

Les Salons





Le 51e Salon des Arts (novembre 2021) a été un franc succès. Un grand merci aux organisateurs, Patrick Foucaud-Royer, Claire Lefèbvre et Cleire Gruson.

Le salon était dédié à notre regretté collaborateur, Alain Chambon. Archéologue passionné d'histoire, Alain a fait partie pendant de nombreuses années de notre Conseil d'Administration. Nous y retrouvons toujours avec plaisir les artistes fidèles au rendez-vous dont il est tellement intéressant de suivre le parcours. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux talents dont certains nous ont bluffés cette année. Nous y avons accueilli plus de 200 visiteurs et beaucoup ont pris le temps de voter pour leurs oeuvres favorites en peinture et en sculpture. Anne-Chantal Rocher pour la peinture et Béatrice Pesson-Truelle pour la sculpture sont les heureuses gagnantes du Prix du public.

Douze oeuvres ont trouvé acquéreur et nous nous en réjouissons pour les artistes.







Le 10e salon des Créateurs (novembre 2021)

Encore affectés par l'épidémie de Covid 19 et devant respecter la jauge d'occupation des bâtiments municipaux, nous avons dû limiter le nombre de participants. Ce fut néanmoins un très beau succès. Nicole Salsarulo et Isabelle Picard ont réussi à créer une atmosphère incroyablement conviviale et les exposants adorent s'y retrouver d'année en année. Merci à elles !





Assemblée Générale

Le rythme des Assemblées Générales a été perturbé ces deux dernières années principalement dû aux restrictions liées à la pandémie du Covid 19.

L'Assemblée Générale 2022 (exercice 2021) se tiendra Salle de la Chaussée, rue de Fonton, le 14 mai 2022 à 18h30. Il y sera présenté le rapport moral, le rapport financier, les projets et le budget. Il sera aussi procédé à l'élection de membres du Conseil d'Administration.

Pour rappel, la participation à l'Assemblée Générale est conditionnée au paiement de la cotisation.

L'article 1 des Statuts (2019) stipule :

L'association dite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", fondée le 9 octobre 1969, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but de sauvegarder le patrimoine naturel, de protéger les sites, d'en faire effectuer le classement, de tenir ses adhérents au courant des problèmes concernant la commune de l'Etang-La-Ville et de participer à son animation. Sa durée est illimitée.

L'article 3 des Statuts rappelle les conditions d'adhésion:

Pour être membre, il faut être présenté par deux adhérents membres de l'association et agréé par le Conseil d'Administra-

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, les enjeux auxquelles notre commune doit faire face sont énormes et seule une large mobilisation nous permettra de continuer à défendre notre environnement.

BULLETIN D'ADHESION

AMIS L'ETANG LA VILLE (CDPS)

7.1111	10 12 17 11 13 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Je soussigné (NOM, Prénoi	m):
	A Table 18 - Land 18 - Lan
A.J	
Profession (facultatif):	
Tél domicile :	Tel Mobile:
et de 30 Euros pour les cou Membres bienfaiteurs : à pa Fait à l'Etang la ville, le Signature:	artir de 50 Euros
A renvoyer à : Comité de Défense et de Pi 69, Rue Jean Mermoz - 786 comite-ca@amis-letanglavi	And the state of t

Chèque libellé à : Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

RIB: 30066-10864-00020589301-16

IBAN: FR76 3006 6108 6400 02058930 116 - BIC: CMCIFRPP